



Résumé de la Parasha

La parashat matot débute en définissant les lois qui régissent les vœux volontaires et les serments, qu'un homme ou une femme, s'engagerait à tenir. Elle relate ensuite, la bataille qu'ont livrée les bné-Israël aux gens de Midiane, en représailles pour les fautes que ces derniers ont fait commettre au peuple. Une fois vaincus, Moshé, sur ordre d'Hachem, répartit le butin en fonction de chaque personne. Suite à cela, les tribus de Réouven et de Gad, ainsi que la moitié de celle de Ménaché demandent la permission de s'installer dans les villes se trouvant avant le Jourdain et de les prendre à la place de leur héritage sur la terre d'Israël.

La parashat Massei, qui clôture le livre de Bamidbar, énumère les quarante deux voyages accomplis par le peuple depuis la sortie d'Égypte. Elle définit ensuite les frontières du pays dont les bné-Israël allaient prendre possession et la manière dont le territoire devra être réparti.

Dvar Torah

Dans le chapitre 33 de Bamidbar la torah dit :

לח/ ויַעַל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן אֶל-הַר הָהָר, עַל-פִּי יְהוָה--וַיָּמָת שָׁם: בַּשָּׁנָה הָאַרְבָּעִים, לְצֵאת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם, בַּחֹדֶשׁ הַחֲמִישִׁי, בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ

38/ *Aaron le cohen, monta sur la montagne de Hor d'après la parole d'Hachem ; il y mourut dans la quarantième année après la sortie des bné-Israël du pays d'Égypte, dans le cinquième mois, le premier jour du mois.*

לט/ וְאַהֲרֹן, בֶּן-שָׁלֹשׁ וָעֶשְׂרִים וּמֵאָת שָׁנָה, בָּמָתוֹ, בְּהַר הָהָר

39/ *Et Aaron était âgé de cent vingt-trois ans lors de sa mort sur la montagne de Hor.*

(...)

מט/ וַיִּחַנּוּ עַל-הַיַּרְדֵּן מִבֵּית הַיְשֻׁמִּת, עַד אֲבֵל הַשְּׁטִים, בְּעֶרְבַת, מוֹאָב

49/ *Ils campèrent près du Jourdain depuis Beth-Hayéchimot jusqu'à Avel-Hachitim, dans les plaines de Moav.*

Contrairement à Myriam et Moshé, la torah s'arrête avec précision sur la disparition d'Aaron qui a quitté ce monde au premier jour du cinquième mois de l'année, à savoir Roch 'Hodech Av (les mois de la torah commencent à Nissan et non Tichri). Bien évidemment, si la torah prend soin de préciser cette date plus que les autres, c'est qu'elle revêt un intérêt particulier et qu'il se trouve particulièrement lié avec le sujet des voyages de notre paracha.

Le **Émek Hadavar** explique que la précision de la date vient faire allusion à la destruction du beth hamikdash qui, comme nous le savons s'est effondré le 9 Av. Ainsi, Aaron, particulièrement lié au temple de par sa fonction de cohen gadol quitte ce monde le mois où, plus tard, le lieu où il officiait disparaîtra. Plus encore, le **Cha'h** note que suite à la mort d'Aaron le 1er Av, les bné-Israël ont voyagé encore huit autres fois. Il ressort que le dernier voyage, celui du dernier verset cité, se situe au 9 Av, à raison d'un voyage par jour. Ce dernier voyage les a menés à "אָבֵל הַשְּׂטִיִּם *Avel Hachitim*". Le mot Avel signifie en hébreu le deuil. Ainsi la torah prolonge l'allusion concernant la disparition d'Aaron durant le mois de la destruction du temple en mentionnant durant le dernier voyage du 9 Av, qu'en ce jour aura lieu un grand deuil dans le peuple d'Israël !

Ce n'est pas tout. Ce dernier verset que nous avons cité pousse la comparaison avec la destruction du temple encore plus loin. En effet, le lieu de campement, "אָבֵל הַשְּׂטִיִּם *Avel Hachitim*" connote le deuil par le premier mot qui le compose. Mais l'allusion est encore plus précise au vu du second mot. En effet, ce mot *Chitim*, est celui du bois qui composait le michkan que les bné-Israël ont fabriqué dans le désert. La provenance de ce bois est très particulière. **Rachi** (chémot, chapitre 25, verset 5) enseigne au nom du midrach Tan'houma que ce bois avait été planté par Yaakov en Égypte afin que ses enfants puissent le prendre et construire le michkan lorsqu'ils sortiraient de l'exil !

Le verset que nous avons cité mentionne donc toutes les informations de ce triste événement, la date, le deuil et la raison du deuil, à savoir la destruction du michkan le 9 Av.

Bien que nous puissions parfaitement imaginer le zèle de Yaakov et son entrain à participer un tant soit peu à la construction du michkan, il convient de remarquer un détail. Si Yaakov n'avait pas agi de la sorte et mis à disposition de ses enfants du bois, comment alors, les bné-Israël se trouvant de le désert, auraient-ils pu obtenir le matériel requis ?

La réponse est évidente : Hachem le leur aurait procuré. Effectivement, la plantation par Yaakov du bois de chitim est un anticipation de sa part, une vision prophétique. Cela signifie bien qu'Hachem désirait, avant que Yaakov ne le plante, que ce bois fasse partie du michkan. Cela signifie clairement qu'Il aurait donné au peuple le moyen de se le procurer même si Yaakov n'était pas intervenu. Dès lors, pourquoi Yaakov tient-t-il absolument à planter ce bois, pourquoi cette mitsvah lui tient tant à cœur ?

Pour comprendre cela, il convient de nous référer à un enseignement de nos sages (cf 'Hidouchei 'Harim, Chavouot). L'année est composée de 365 jours auxquels correspondent les 365 interdits de la torah. Chaque jour est donc jumelé avec un interdit spécifique. Le 9 Av est associé avec le *guid hanaché*, l'interdiction de manger le nerf sciatique. Qu'est-ce qui relie le 9 Av, jour de la disparition du beth hamikdash et cette loi du nerf sciatique ?

L'auteur du **Maassé avot simane labanim** (tome 4, page 108) apporte un développement passionnant qui va nous éclairer sur le sujet. Le **Rambam** (Hil'hot malha'him, chapitre 9) enseigne : « Avraham a reçu l'ordre de faire la mila, Yitshak a prélevé le maasser, tandis que Yaakov a ajouté la loi sur le guid hanaché ». Les mots du **Rambam** insinuent que la démarche de

Yaakov est une suite de celle d'Yitshak dans la mesure où le nerf sciatique est un « ajout ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Peut-être pouvons-nous comprendre au vu du pacte qu'Hachem promet à Avraham de passer avec sa descendance. Dans ce dernier Il dit : « *Car Dans Yitshak sera ta descendance* ». Le mot en gras nous précise une notion fondamentale. Hachem apprend à Avraham que seule une partie des enfants d'Yitshak sera choisie pour la succession. À ce titre, les deux enfants d'Yitshak, Yaakov et Essav vont tenter de prouver qu'ils s'inscrivent respectivement dans la démarche de leur père. Par exemple, nos sages enseignent qu'Essav venait questionner Yitshak sur la manière de prélever le maasser sur le sel et la paille, bien que ces deux catégories ne nécessitent pas de prélèvement. Il tentait par cela de prouver à son père le zèle extrême dont il faisait preuve dans la mitsvah du masser que son père à innover. Parallèlement, l'attitude de Yaakov sur ce sujet se fait plus discrète. Il ne tente pas de prouver à son père qu'il marche dans ses pas, il le témoigne plutôt à Hakadoch Baroukh Hou lorsqu'il lui dit (Béréchit, chapitre 28, verset 22) : « *Et tout ce que Tu me donneras, j'en prélèverai un dixième pour Toi* ». Sur ce don du maasser que Yaakov promet à Hachem, les **Daat Zékénim Baalé Hatosfot** précise qu'il a parlé concernant sa descendance ! Yaakov promet à Hachem de consacrer un dixième de ses enfants à Hachem, de par Lévi qui ne sera affairé qu'à l'étude de la torah !

Un point fondamental ressort de ce passage. En effet, d'une part Yitshak prend sur lui de prélever un dixième de ses biens et d'autre part Yaakov prolonge cela en donnant un de ses fils. La réaction d'Hachem face à cela est sans équivoque : Il choisit d'offrir le maasser que les descendants d'Yitshak prélèveront, à la tribu de Lévi ! Il s'avère qu'Hachem a fait de l'attitude d'Yitshak, le moyen de faire vivre les Léviim ! Plus encore, les Léviim sont en plus chargés d'une mission, celle de s'occuper du temple ! Le

maasser a donc pour objectif de maintenir le service des Léviim dans le temple. Cela démontre à quel point Yaakov est celui qui s'est parfaitement inscrit dans la lignée de son père, en créant l'objectif de la mitsvah du maasser !

Or, dans la parachat Béchal'ah, la torah raconte le combat de Yaakov contre l'ange d'Essav, au terme duquel Yaakov ressort vainqueur mais blessé au niveau du nerf sciatique. Sur ce passage le Zohar (béchal'ah page 171 a) explique que l'intention de l'ange était d'atteindre la torah de Yaakov. Par cela, il briserait la possibilité de ce dernier à « offrir » Lévi en tant que maasser consacré intégralement à la torah. La conséquence de cela aurait été désastreuse : Hachem n'aurait pas choisi les lévviim pour s'occuper du beth hamikdash ! En somme, la visée de l'ange en frappant le nerf sciatique est d'empêcher l'avènement des Léviim qui sont la prolongation de la mitsvah du maasser ! Par cela, la transmission des bénédictions de Yitshak à Yaakov est remise en cause car Yaakov ne s'inscrirait plus dans la lignée du maasser de son père ! Nous comprenons le lien intime entre ticha béav et le nerf sciatique qui relèvent de la même notion : le nerf sciatique visé par l'ange avait pour but de remettre en cause les lévviim, ceux-là même qui seront consacrés au service du temple. Or, c'est bien le neuf av que ce service au beth hamikdash a été anéanti.

Nous pouvons maintenant parfaitement comprendre la volonté particulière de Yaakov de fournir à ses enfants le bois de chitim qui servira à la fabrication du michkan. Il cherche par cela à faire aboutir le travail de sa vie : mettre ne place l'accomplissement ultime du masser de son père en permettant à Lévi de servir au beth hamikdash et de recevoir ce fameux maasser ! C'est pourquoi il se montre tellement soucieux de cette mitsvah !

Ainsi notre verset témoigne que c'est l'oeuvre de Yaakov qui est détruite lors du 9 Av : le deuil se porte sur le bois de chitim qui connote tout l'effort accompli par notre ancêtre pour aboutir à la succession de son père et obtenir le beth

